



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 102 du 15/07/2019 parue au BOESR n° 30 du 25/07/2019, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/03/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4259, en Génie civil, de l'IUT de La Rochelle est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AUBERNON	CORENTIN	AGREGE	H1416
Mme	CAVALLI	NELLY	AGREGE	H1416
Mme	CHERY	BEATRICE	CERTIFIE	H8010
M.	GENDRON	FABIEN	AGREGE	H1416
M.	MASSON	JEAN-PHILIPPE	AGREGE	H1416
M.	TURCRY	PHILIPPE	MCF	60

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 06/03/2024

pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Jean-Marc Ogier
Isabelle SUEUR